

Domaine Public

**Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation
d'occupation du domaine public**

(en application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet :

La Commune de Bastia envisage de mettre à la disposition d'un opérateur économique un emplacement sur la partie basse de la place Saint Nicolas, côté Office du Tourisme, pour l'installation d'un Food Truck d'une surface de 12 m², afin de créer un espace restauration pour l'année 2024 pour les jours et horaires suivants :

- En période estivale : du jeudi au dimanche de 20h00 à 05h00
- En période hivernale : du vendredi au dimanche de 20h00 à 05h00

Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Un cahier des charges définissant les conditions détaillées d'exploitation du Food Truck est consultable et à la disposition de tout candidat au service du Domaine Public de la Ville.

Celui-ci devra être signé du preneur, confirmant ainsi sa prise de connaissance des conditions d'occupation du domaine public.

Le candidat devra notamment :

- Proposer l'installation d'un Food truck dans la limite de la surface mise à disposition de 12 m².
- Respecter l'esthétique de son véhicule et son intégration dans le site (type camion de restauration de couleur vert bronze).
- Régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à savoir 360 euros par mois.
- Régler un forfait électricité journalier et raccorder son véhicule au point d'alimentation électrique fourni par la Ville.

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt concurrente doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : **domaine-public@bastia.corsica** sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande d'exploitation commerciale de l'emplacement
- Un projet accompagné de photos présentant l'installation de ses équipements (type, descriptif technique, dimensions...)
- Kbis ou autre pièce justificative de l'activité commerciale datant de moins de 3 mois
- Copie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance couvrant l'exercice de cette activité en cours de validité et contrôle technique du véhicule à jour
- Tarifs pratiqués

Date limite de réception des réponses : le vendredi 9 février 2024 à 16h00.

Mis en ligne le 10 janvier 2024